

Séance du 26 novembre 2024
DL-2024-160

Date de convocation : 12 novembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-six novembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, , Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU (arrivée à 20h33), Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Régis BRAULT à M. Gérard LE FEUVRE

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Valérie DENOUE, MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Cyrille FRANÇOIS,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22
OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 22 octobre 2024.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

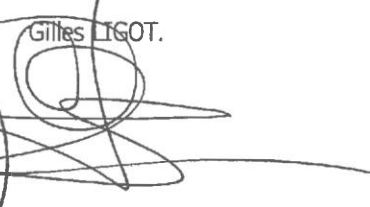
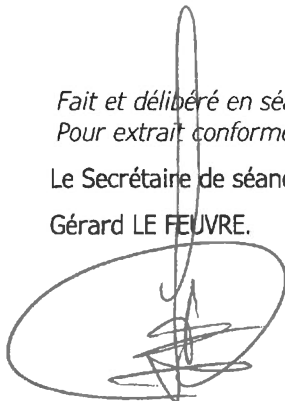
Pour extrait conforme,

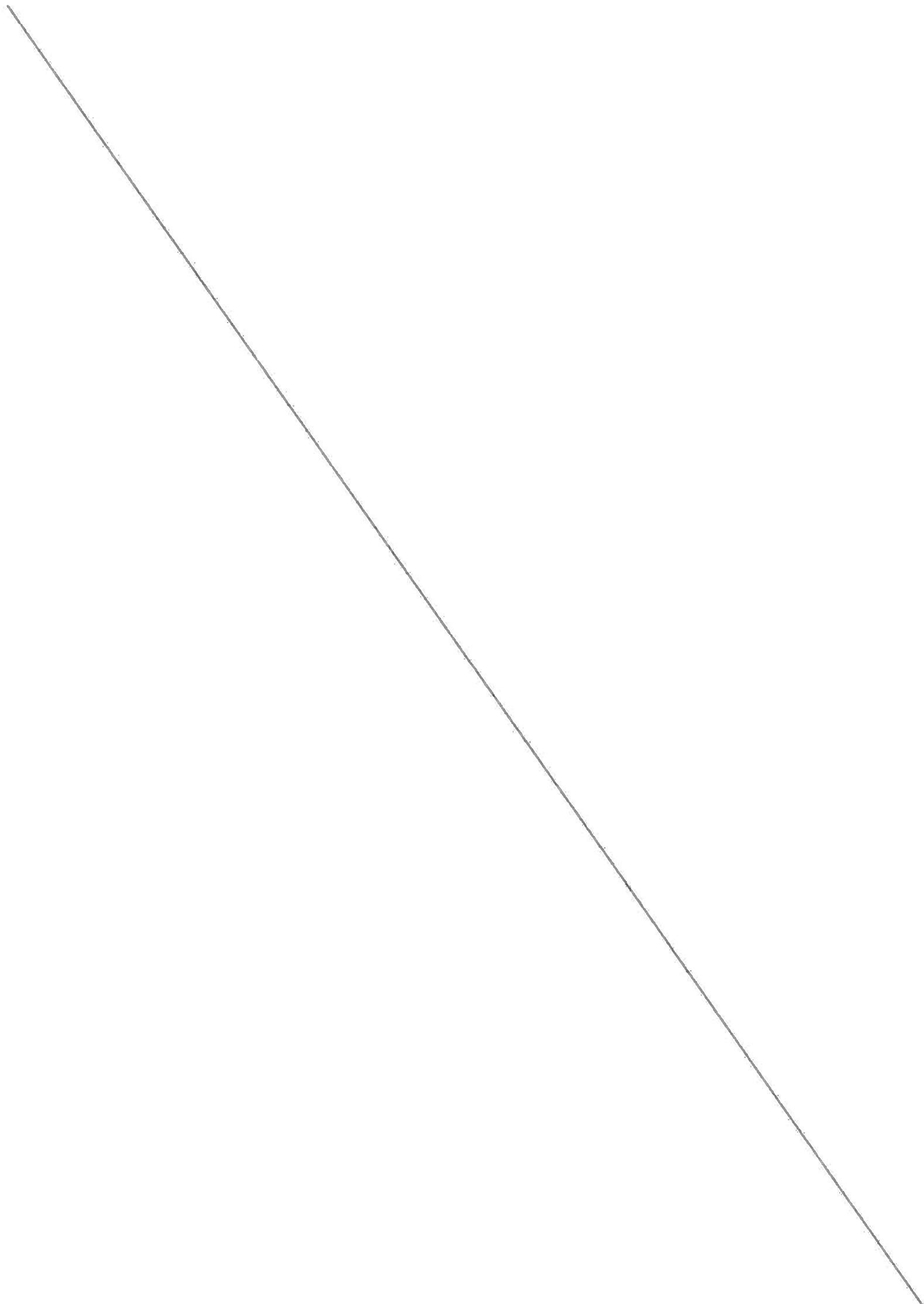
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 26 novembre 2024 DL-2024-161

Date de convocation : 12 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-six novembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, , Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU (arrivée à 20h33), Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Régis BRAULT à M. Gérard LE FEUVRE

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Valérie DENOUE, MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Cyrille FRANÇOIS,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

PROGRAMME D'ACTIONS ECONOMIE CIRCULAIRE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS ET DE MAYENNE COMMUNAUTE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique »,

VU la délibération n°DL-2021-044 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes de l'Ernée objectif n° 2 « Poursuivre la réduction des déchets en développant particulièrement le réemploi et l'économie circulaire » et notamment l'Axe n° 1 « Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique », actions n° 6 à 8,

VU la délibération n°DL-2021-101 du 5 juillet 2021 approuvant le Programme d'actions Economie Circulaire et la convention de partenariat avec les Communautés de Communes du Bocage Mayennais et de Mayenne Communauté.

CONSIDERANT la nécessité d'un portage du poste de chargé de mission Economie Circulaire sur les 3 collectivités par Mayenne Communauté,

CONSIDERANT une évolution des missions du chargé de mission vers les professionnels,

CONSIDERANT l'approbation de l'ADEME de prolonger la convention de financement qui lie les 3 collectivités,

CONSIDERANT l'approbation de l'ADEME pour définir Mayenne Communauté comme nouveau porteur de la convention de financement « Programme Economie Circulaire »,

CONSIDERANT la volonté des 3 collectivités de poursuivre leur partenariat,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 5 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention « Programme d'actions Economie Circulaire - Partenariat avec les Communautés de communes du Bocage Mayennais et de Mayenne Communauté » ci-annexée,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce afférente à ce dossier.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

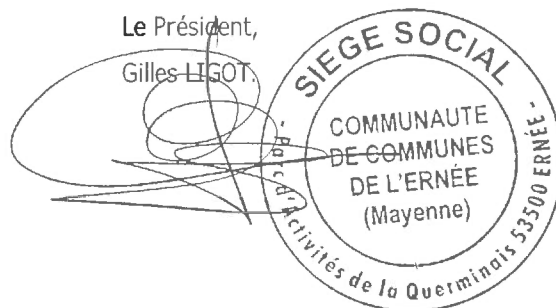
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FLEURY.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 26 novembre 2024
DL-2024-162

Date de convocation : 12 novembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-six novembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, , Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU (arrivée à 20h33), Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Régis BRAULT à M. Gérard LE FEUVRE

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Valérie DENOUE, MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Cyrille FRANÇOIS,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**REALISATION D'ANIMATIONS SCOLAIRES SUR LA PREVENTION DES DECHETS EN MILIEU
SCOLAIRE : AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT LES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS ET DE MAYENNE COMMUNAUTE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique »,

VU la délibération n°DL-2021-044 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes de l'Ernée objectif n° 2 « Poursuivre la réduction des déchets en développant particulièrement le réemploi et l'économie circulaire » et notamment l'Axe n° 1 « Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique », actions n° 6 à 8,

VU la délibération n°DL-2021-101 du 5 juillet 2021 approuvant le Programme d'actions Economie Circulaire et la convention de partenariat avec les Communautés de Communes du Bocage Mayennais et de Mayenne Communauté,

VU la convention Coordination des actions de sensibilisation à la réduction des déchets en

Haute Mayenne – Convention de partenariat du 01 janvier 2019,

Vu l'avenant n°1 du 19 mars 2024 de la convention Coordination des actions de sensibilisation à la réduction des déchets en Haute Mayenne,

CONSIDERANT la fin du marché de prestation MS-2022-002 « Animations Scolaires 2023-2025 » au 31 octobre 2025.

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 5 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau des Maires en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ VALIDE l'avenant n°2 de prolongation de la convention de coordination des actions de sensibilisation réduction des déchets en Haute Mayenne,

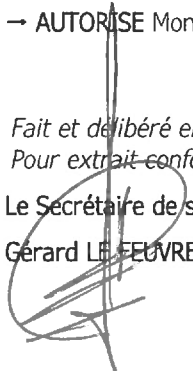
→ AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

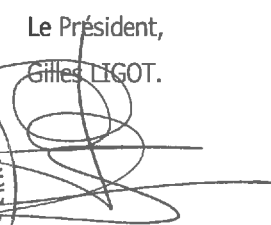
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 26 novembre 2024
DL-2024-163

Date de convocation : 12 novembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-six novembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, , Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU (arrivée à 20h33), Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Régis BRAULT à M. Gérard LE FEUVRE

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Valérie DENOUE, MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Cyrille FRANÇOIS,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ZA LA BRIMONNIERE A ERNEE :
CESSION DE LA PARCELLE BL 424 AU PROFIT DE L'ENTREPRISE DPI

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L3211-14,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU l'avis des domaines référencé 2024-53096-75348 en date du 05/11/2024, évaluant la valeur vénale de la parcelle cadastrée BL 424, d'une surface de 3 793 m², sis sur la zone d'activités de la Brimonnière à Ernée, à 17 € le m²,

VU le Permis d'Aménager n° 53096 16 M3002 du Parc d'Activité de la Brimonnière accordé le 30/12/2016 ainsi que les modifications en date du 07 octobre 2019 et 18 juillet 2022,

CONSIDERANT l'extrait du plan cadastral en date du 18 octobre 2024,

CONSIDERANT la sollicitation de John DELAHAYE, représentant des entreprises DPI à Ernée et AMD à Andouillé, de se porter acquéreur de la parcelle BL 424, d'une emprise foncière de 3 793 m², située parc d'activités de la Brimonnière à Ernée,

CONSIDERANT le développement de ces entreprises, nécessitant des locaux plus spacieux et adaptés pour y regrouper les 2 entités sur un même site,

CONSIDERANT le projet de M. DELAHAYE de construire un bâtiment d'environ 1200 m² comprenant un atelier de fabrication, un espace de stockage, un showroom, des bureaux et des locaux sociaux,

CONSIDERANT que les entreprises DPI et AMD emploient actuellement 13 personnes (hors M. et Mme DELAHAYE) et prévoit la création de 5 emplois supplémentaires à court terme,

CONSIDERANT qu'il est proposé de céder au gérant de l'entreprise DPI et AMD la parcelle cadastrée BL 424 au prix de 17 € HT le m² hors frais d'acte, soit 64 481 € HT,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 5 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission économique du 25 novembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **AUTORISE** la cession de la parcelle BL 424 d'une superficie de 3 793 m² située parc d'activités La Brimmonnière (Ernée), au bénéfice de John DELAHAYE, gérant des sociétés DPI et AMD, ou toute société tierce s'y substituant, moyennant un prix de 17 € HT/ m² soit 64 481 € HT,

→ **APPROUVE** que la base de la TVA sur marge soit précisée dans l'acte authentique de vente.

→ **PRECISE** que la signature de l'acte authentique est soumise à l'obtention d'un permis de construire,

→ **MANDATE** Maître Houet, pour la rédaction des actes à intervenir,

→ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FELVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 26 novembre 2024 DL-2024-164

Date de convocation : 12 novembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-six novembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, , Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU (arrivée à 20h33), Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Régis BRAULT à M. Gérard LE FEUVRE

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Valérie DENOU, MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Cyrille FRANÇOIS,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BELLEVUE MULTI ACTIVITES A SAINT DENIS DE GASTINES : APPROBATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION INTERIEUR

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU le crédit-bail initialement signé le 2 avril 2013 entre la Communauté de communes de l'Ernée et la commune de Saint Denis de Gastines,

VU les délibérations n°DL-2017-029 et DL-2020-044 portant approbation des travaux du rayon boucherie et de sur-couverture et l'allongement de la durée du crédit-bail correspondant

VU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune de Saint Denis de Gastines pour réaliser des travaux d'aménagement intérieur dans les locaux de Bellevue Multi activités,

CONSIDERANT que ces travaux, estimés à 60 000 € HT, permettent de conforter des activités économiques (kinésithérapie et cabinet esthétique) présentent sur la commune de Saint Denis de Gastines et ainsi permettre aux professionnels d'exercer leur activité dans de bonnes conditions (accueil, isolation acoustique et thermique, espaces adaptés...),

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté de communes d'être accompagnée par un bureau d'études dans le chiffrage et la coordination de ce projet de réhabilitation,

CONSIDERANT qu'au terme du bilan financier, un avenant au crédit-bail (allongement de durée) sera signé avec la Communauté de communes de l'Ernée et la commune de Saint Denis de Gastines,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 5 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission économique du 25 novembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

- **VALIDE** le projet de réhabilitation intérieure des locaux de Bellevue Multi activités à Saint Denis de Gastines pour le développement des activités de kinésithérapie et de soins esthétiques
- **PREND ACTE** de l'enveloppe prévisionnelle des travaux
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

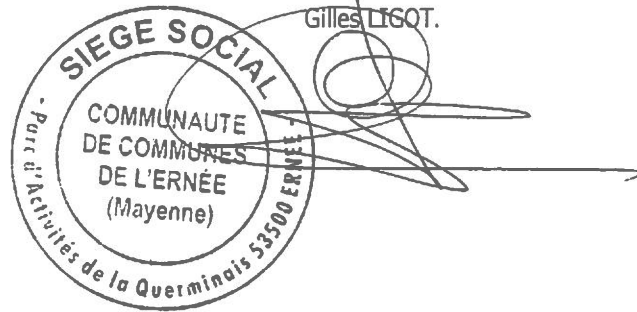
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gerard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 26 novembre 2024
DL-2024-165

Date de convocation : 12 novembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-six novembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, , Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU (arrivée à 20h33), Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Régis BRAULT à M. Gérard LE FEUVRE

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Valérie DENOUE, MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Cyrille FRANÇOIS,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ELEKTO A ANDOUILLE :
APPROBATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION HTA

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU le crédit-bail initialement signé entre la Communauté de communes de l'Ernée et l'entreprise Elekto le 28 janvier 2016,

VU la délibération DL-2021-099 du 5 juillet 2021 actant l'avenant n°1 au crédit-bail suite à l'extension de l'atelier et aux dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19,

VU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la sollicitation de l'entreprise ELEKTO qui souhaite augmenter sa puissance électrique en installant un poste de transformation HTA sur son site pour pouvoir développer son activité,

CONSIDERANT que ces travaux estimés à 77 060,50 € HT sont nécessaires pour le développement de l'entreprise Elekto,

CONSIDERANT qu'au terme du bilan financier, un avenant au crédit-bail sera signé entre la Communauté de communes de l'Ernée et l'entreprise ELEKTO pour augmenter les mensualités

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 5 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission économique du 25 novembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

- **AUTORISE** l'engagement des travaux d'installation d'un poste de transformation HTA estimés à 77060.50 € HT sur le foncier de l'entreprise Elekto pour permettre une augmentation de puissance du site,
- **PREND ACTE** que le coût de ces travaux sera intégré par avenant au crédit-bail à l'immobilier,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LEFEVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 26 novembre 2024
DL-2024-166

Date de convocation : 12 novembre 2024
L'an deux mil vingt-quatre

Date de Publication :

Le vingt-six novembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, , Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU (arrivée à 20h33), Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Régis BRAULT à M. Gérard LE FEUVRE

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Valérie DENOUE, MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Cyrille FRANÇOIS,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

COOPERATION TOURISTIQUE HAUTE MAYENNE :
AVENANT 2024 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n° 101 du 09 avril 2018 précisant les termes de la coopération touristique

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitive », et l'objectif n°1-2 « Élargir l'offre d'accompagnement des entreprises au tissu artisanale, commercial, de services et touristiques »

CONSIDERANT la volonté des 3 Communauté de communes de travailler ensemble sur la promotion touristique du territoire Nord Mayenne pour l'année 2024 (réalisation d'un guide touristique, administration d'un site Internet en commun et communication numérique sur les réseaux sociaux)

CONSIDERANT le budget prévisionnel de l'exercice 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 5 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ Autorise Monsieur le Président à signer la convention de coopération touristique pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

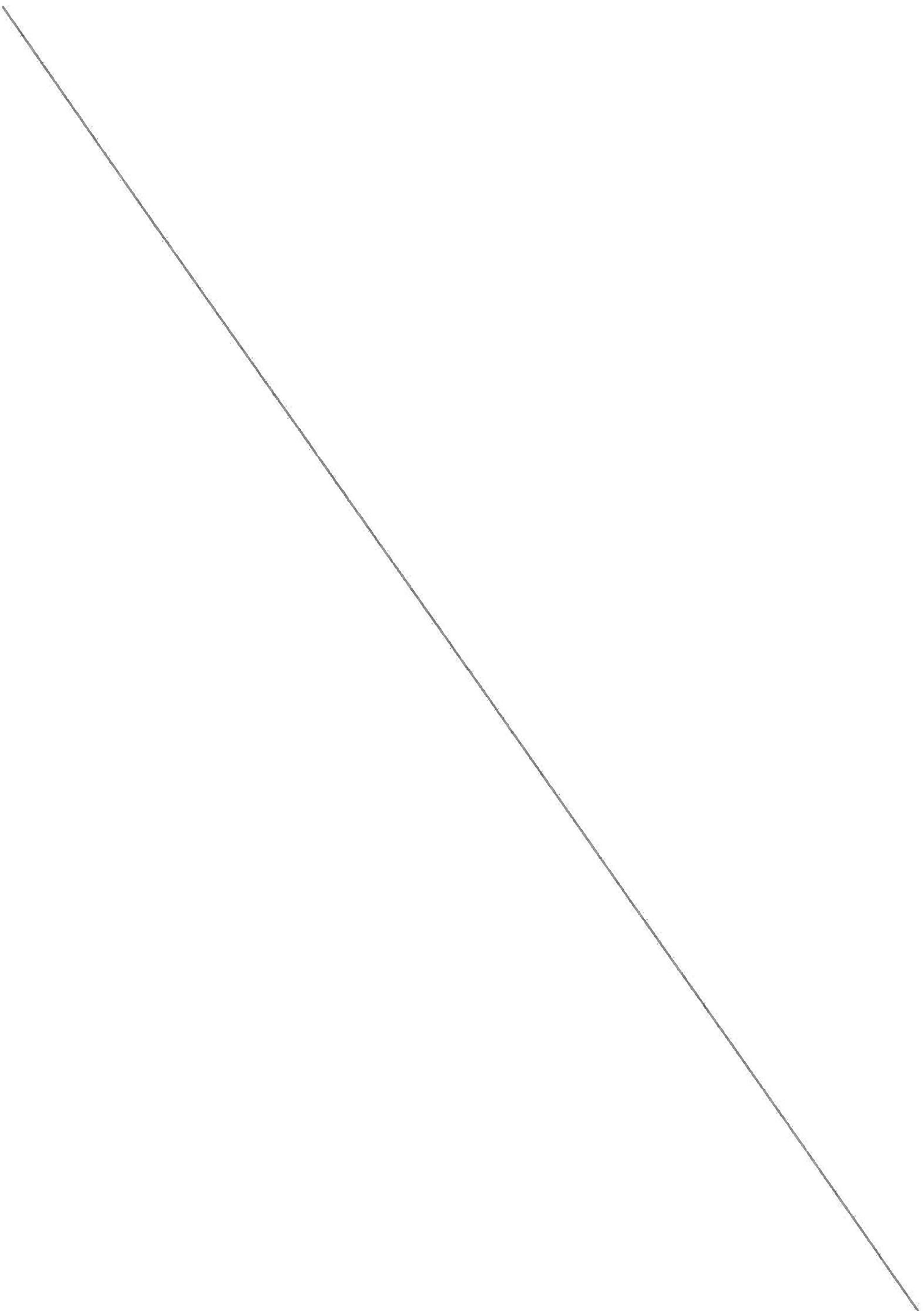
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 26 novembre 2024
DL-2024-167

Date de convocation : 12 novembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-six novembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, , Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU (arrivée à 20h33), Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Régis BRAULT à M. Gérard LE FEUVRE

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Valérie DENOUE, MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Cyrille FRANÇOIS,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

EFFACEMENT DE DETTES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU les états de créances irrécouvrables remis par le comptable public à Monsieur le Président de la communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT les décisions de la commission de surendettement ainsi que les jugements de clôture pour insuffisance d'actif,

CONSIDERANT les crédits ouverts sur les budgets 2024 permettant de procéder aux écritures comptables,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 5 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ CONSTATE les effacements de dettes et accepte les admissions en non-valeur détaillées ci-dessous :

BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES »

Effacements de dettes

COMMUNE	Année	HT	TVA	TTC	MOTIF
ERNEE	2024	201,39 €	20,14 €	221,53 €	Commission de surendettement du 08/02/2024
VAUTORTE	2007	142,12 €	7,82 €	149,94 €	Commission de surendettement du 02/05/2024
	2008	119,54 €	6,57 €	126,11 €	
	2009	102,54 €	5,64 €	108,18 €	
ERNEE	2022	174,68 €	17,47 €	192,15 €	Commission de surendettement du 02/05/2024
	2023	200,80 €	20,08 €	220,88 €	
	2024	236,92 €	23,69 €	260,61 €	
LA PELLERINE	2023	170,68 €	17,07 €	187,75 €	

	2024	201,39 €	20,14 €	221,53 €	Commission de surendettement du 21/03/2024
--	------	----------	---------	----------	--

LA BACONNIERE	2024	236,92 €	23,69 €	260,61 €	Commission de surendettement du 20/06/2024
Total créances éteintes		1 786,98 €	162,31 €	1 949,29 €	

Admission en non-valeur

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
5708891812	05/05/2023	10%	488,71 €	48,87 €	537,58 €
		Total liste	488,71 €	48,87 €	537,58 €
5885050512	05/05/2023	10%	73,31 €	7,33 €	80,64 €
		Total liste	73,31 €	7,33 €	80,64 €
Total créances admises en non-valeur			562,02 €	56,20 €	618,22 €

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

Effacement de dettes

COMMUNE	Année	HT	TVA	TTC	MOTIF
Ernée	2023	203,42 €	15,00 €	218,42 €	Commission de surendettement du 11/04/2024
Ernée	2023	35,71 €	2,56 €	38,27 €	Commission de surendettement du 02/05/2024
	2024	1 196,24 €	85,94 €	1 282,18 €	
La Pellerine	2023	235,44 €	17,20 €	252,64 €	Commission de surendettement du 21/03/2024
	2024	56,87 €	4,13 €	61,00 €	
Ernée	2017	165,72 €	12,17 €	177,89 €	Commission de surendettement du 24/08/2023
	2018	282,73 €	20,73 €	303,46 €	
	2019	344,99 €	25,11 €	370,10 €	
	2020	359,48 €	26,09 €	385,57 €	
	2021	297,08 €	21,63 €	318,71 €	
	2022	326,00 €	23,68 €	349,68 €	
Ernée	2023	358,02 €	26,06 €	384,08 €	Liquidation judiciaire, Jugement du 6/12/2023
	2023	299,80 €	21,63 €	321,43 €	
Total créances éteintes		4 161,50 €	301,93 €	4 463,43 €	

Admission en non-valeur

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
5440280112	05/05/2023	5,50%	3 537,32 €	194,56 €	3 731,88 €
		10,00%	2 236,87 €	223,68 €	2 460,55 €
		Total liste	5 774,19 €	418,24 €	6 192,43 €
5538360112	06/12/2023	5,50%	12 135,93 €	667,54 €	12 803,47 €
		10,00%	6 108,01 €	610,87 €	6 718,88 €
		Total liste	18 243,94 €	1 278,41 €	19 522,35 €
6395120212	20/03/2024	5,50%	5 452,55 €	299,57 €	5 752,12 €
		10,00%	1 455,77 €	145,56 €	1 601,33 €
		Total liste	6 908,32 €	445,13 €	7 353,45 €
Total créances admises en non-valeur			30 926,45 €	2 141,78 €	33 068,23 €

→ AUTORISE le Président à procéder aux écritures comptables comme suit :

Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 562.02 € HT / 618.22 € TTC

Article 6542 « créances éteintes » pour 1 786.98 € HT / 1 949.29 € TTC

Budget annexe « Eau potable »

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 30 926.45 € HT / 33 068.23 € TTC

Article 6542 « créances éteintes » pour 4 161.50 € HT / 4 463.43 € TTC

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 26 novembre 2024
DL-2024-168

Date de convocation : 12 novembre 2024
L'an deux mil vingt-quatre

Date de Publication :

Le vingt-six novembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, , Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU (arrivée à 20h33), Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Régis BRAULT à M. Gérard LE FEUVRE

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Valérie DENOUE, MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Cyrille FRANÇOIS,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2024

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 09/11/2006 instituant la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire dont le montant annuel est défini chaque année par délibération,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 05/11/2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12/11/2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **ADOpte** le tableau de répartition de la DSC 2024 ci-annexé pour un montant global de 32 500 € conformément aux critères suivants :

- 25% population
- 25% potentiel financier
- 20% effort fiscal
- 30% suivant une enveloppe prioritaire (même montant attribué à chaque commune)

→ **Autorise** le Président à procéder aux versements de la DSC sur le budget 2024.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

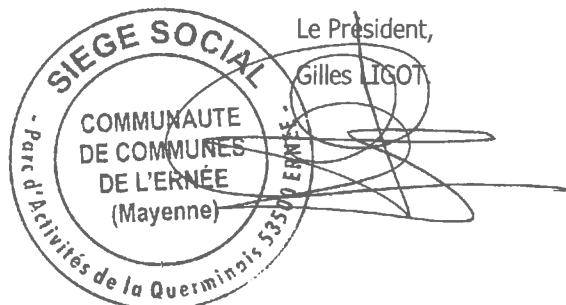
Pour extrait conforme,

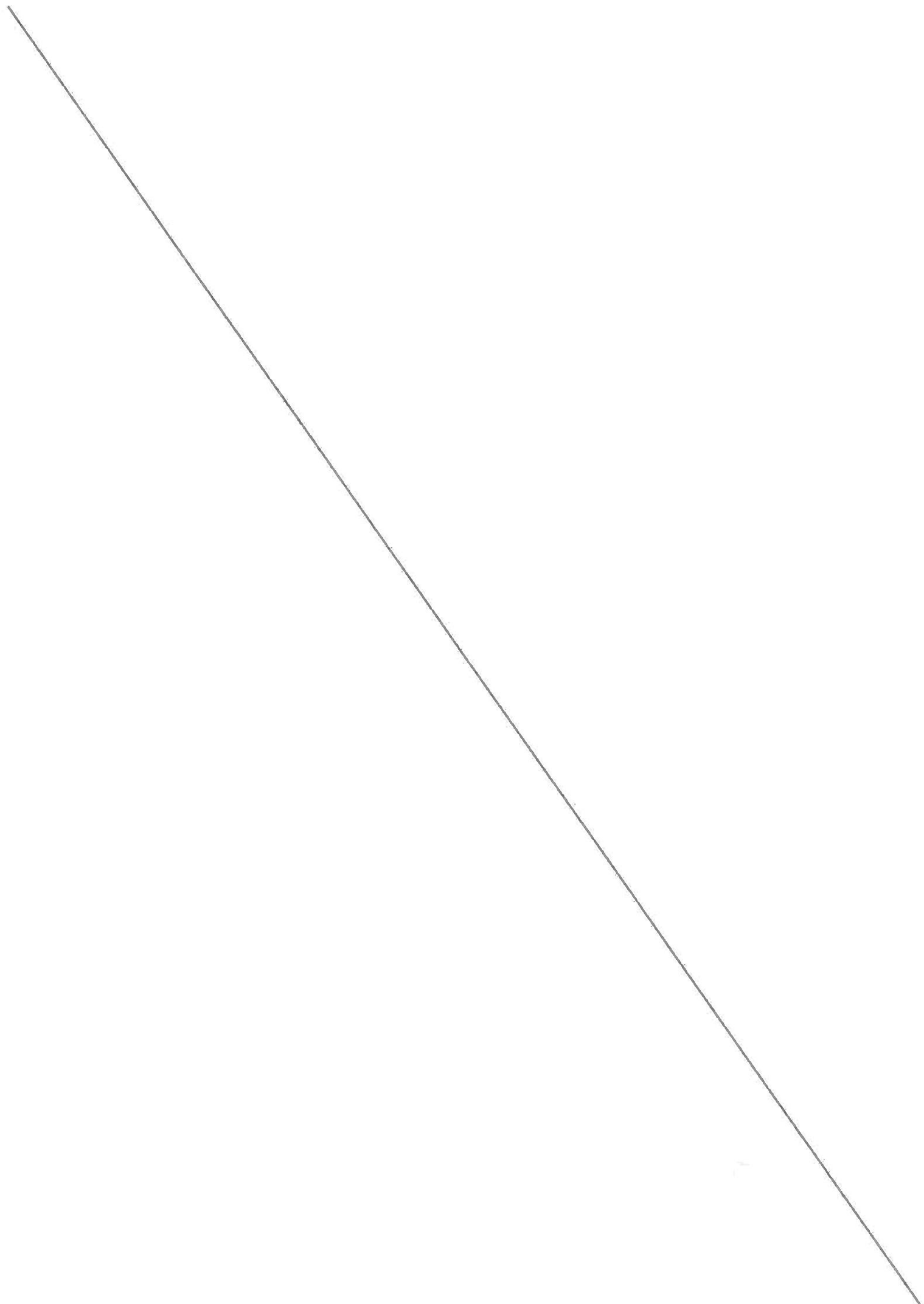
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 26 novembre 2024
DL-2024-169

Date de convocation : 12 novembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-six novembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, , Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU (arrivée à 20h33), Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Régis BRAULT à M. Gérard LE FEUVRE

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Valérie DENOUE, MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Cyrille FRANÇOIS,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BIBLIOTHEQUE EN FAVEUR DE LA
COMMUNE D'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 5 « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle », objectif n°2 « Accompagner le développement d'une politique culturelle de territoire »,

VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2022-097 en date du 05/07/2022 relative au dispositif d'aide à l'acquisition de mobilier et matériel d'aménagement relatif au fonctionnement des bibliothèques communales,

CONSIDERANT la demande de soutien financier déposée par la commune d'Ernée au titre de l'année 2024 comme suit :

Objet	Fournisseur	TOTAL HT	Aide sollicitée
Tables – Poufs – poires et fauteuils	BUT et CONFORAMA	474,86 €	237,43 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 5 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **DECIDE** d'attribuer à la commune d'Ernée une aide financière à hauteur de 237,43 € correspondant à 50% du coût HT des investissements.

→ **PRECISE** que le montant du fonds de concours n'excédera pas la part de financement assurée, hors subventions, par la commune d'Ernée.

→ **PRECISE** que la subvention sera versée après livraison et sur justificatifs des factures acquittées.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 26 novembre 2024 DL-2024-170

Date de convocation : 12 novembre 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-six novembre à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 novembre 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, , Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU (arrivée à 20h33), Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Régis BRAULT à M. Gérard LE FEUVRE

Absents excusés : Mmes Corinne MERZOUK, Valérie DENOUE, MM. Alain BELLAY, Paul GARNIER, Cyrille FRANÇOIS,

Absente non excusée : Mme Aude LEZORAINE

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET 2024 : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif et du budget supplémentaire 2024 (Principal et annexes) et la reprise des résultats 2023,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et recettes ainsi que des ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 5 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **MODIFIE** les prévisions budgétaires 2024 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
014	739211/01	Attribution de compensation (versement par la CCE aux communes)	21 029,36	
014	739111/01	Dégreèvement TFNB - JA	316,00	
014	73918/01	Autres reversements de fiscalité	18 605,00	
011	615228/61	Entretien et réparation sur bâtiments	-54 905,84	
66	66111/01	Intérêts de la dette bancaire	18 100,00	
66	661121/01	ICNE 2024	1 150,00	
66	661122/01	Contrepassation ICNE 2023	440,85	
73	73211/01	Attribution de compensation (versement à la CCE par les communes)		4 735,37
Total section de fonctionnement			4 735,37	4 735,37

BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS »

Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6282	Frais de gardiennage	-65 000,00	
012	6218	Mise à disposition personnel	66 339,66	
77	7718	Autres produits exceptionnels		1 339,66
Total section d'exploitation			1 339,66	1 339,66

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	022	Dépenses imprévues	-3 472,88	
66	661121	ICNE 2024	1 400,00	
66	661122	ICNE - contrepassation 2023	-913,83	
66	6618	Intérêts autres dettes (ligne de trésorerie)	2 986,71	
Total section d'exploitation			0,00	0,00

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.

